

24 JAN. 2017

Monsieur Jacques **THIROUIN**
Maire

ARRIVEE N° 248

152 rue de Gruyères
42370 RENAISON

**Développement des
Territoires**

Nos Réf.
RV/LS
17-5602-17
Dossier suivi par
L. Sangouard
☎ 04 77 92 12 12

A Saint Priest en Jarez,
Le 18 janvier 2017

Objet : PLU – Modification

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à la réception du projet de modification du PLU de la commune de Renaison je vous indique que la Chambre d'Agriculture a les observations suivantes à formuler.

La modification de votre PLU a pour objectif d'introduire les dispositions de la loi dite "Macron" en réglementant la construction des annexes en zones agricole et naturelle.

Dans le règlement de la zone A et N, il est prévu que les annexes des bâtiments d'habitation soient autorisées sur un seul niveau et **dans la limite de 50m² de surface de plancher par annexe** (total des annexes hors piscines).

La Chambre d'Agriculture demande à ce que la modification de votre PLU prenne en compte la doctrine élaborée par la DDT et validée en CDPENAF du 27/08/15.

Cette doctrine indique que:

"Les annexes aux habitations existantes sont autorisées avec une implantation à 20m maximum du bâtiment principal, sur

Siège Social
43 avenue Albert Raimond
BP 40050
42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX
Fax : 04 77 92 12 78
Email : cda42@loire.chambagri.fr
Site Web : www.terresdeloire.fr

Antenne FEURS
5 Rue du Colisée – ZI Le Forum
42110 FEURS
Fax : 04 77 26 63 60

Antenne PERREUX
ZA Les Plaines
Rue du Pont du Rhins Ouest
42120 PERREUX
Fax : 04 77 71 91 67

N° de téléphone unique :
04 77 92 12 12

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 184 210 011 00021
NAF 9411Z
N° TVA intracommunautaire :
FR 93 1842 10011
N° d'existence organisme de
formation 8242P001342



un seul niveau et **dans la limite de 50m² maximum de surface de plancher (total des annexes hors piscines).** "

Sous réserve de la prise en compte de la remarque précédente, la Chambre d'Agriculture donne un avis favorable sur la modification de votre PLU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous.

Le Président,

Raymond VIAL